Boulogne-Billancourt, les Velib' et... vous !

Le 31 mars à 11h30 les station Vélib' de Boulogne-Billancourt seront inaugurées. Pour le plus grand plaisir des amateurs de deux-roues et grâce à la volonté de la nouvelle équipe municipale. Tour de piste.

Comme promis, les Vélib' débarquent. Après Paris, Dijon, Toulouse, Lyon, etc, la bicyclette en libre-service s'approprie la commune. À dater de ce mois, la ville met à disposition des Boulonnais 650 vélos, répartis sur 21 stations. Une installation boostée par la volonté du Député-Maire Pierre-Christophe Baguet, désireux d'accélérer l'implantation des Vélib' sur sa commune. *« La phase d'implantation des stations à Boulogne-Billancourt a commencé le 19 janvier dernier avec les sites de la Grand-Place, Morizet-Hôtel-de-Ville et Silly-Gallieni. Et s'achèveront fin mars avec le rond-point Rhin-et-Danube, à raison de deux à quatre nouvelles stations par semaine. Les travaux (d'une durée de quatre semaines par station) sont réalisés par le groupe JCDecaux, dans le cadre de la convention passée avec la ville de Paris, tandis que les aménagements de voirie complémentaires sont pris en charge par la ville de Boulogne-Billancourt, via la communauté d'agglomération Val de Seine. Et pour accompagner l'installation du Vélib', la ville a également entrepris de renforcer son réseau dit de "voies douces", c'est-à-dire des rues, limitées à 30 kilomètres heure, dans lesquelles la priorité est donnée aux vélos »*, explique le directeur général adjoint à la Communauté d'agglomération Val de Seine. En attendant, et pour se familiariser au mieux avec la « Vélib' attitude », *BBI* rappelle les indispensables réflexes à connaître et à adopter pour une circulation douce et citoyenne !

Vélib' en chiffres à Boulogne-Billancourt
- Première ville hors Paris équipée
- 31 mars à 11h30 inauguration officielle sur la Grand-Place en présence de Bertrand Delanoë, maire de Paris
- 21 stations
- 650 vélos

Adoptez la Vélib' attitude

La ville est un fantastique terrain de liberté... Avec Vélib', vous allez pouvoir la découvrir dans ses moindres recoins mais cette liberté de mouvement ne doit pas conduire à des attitudes téméraires, en circulant à vitesse excessive. En toutes circonstances, gardez un comportement urbain, et respectez notamment les piétons : roulez au pas dans les aires piétonnes. Laissez traverser les piétons engagés sur leurs passages, et surtout, ne circulez pas sur les trottoirs ! Et, si vous croisez le chemin de piétons inattentifs, un petit coup

de sonnette vaut mieux qu'un grand choc... Pour profiter au minimum du plaisir Vélib', prenez le minimum de précautions.

Sécurité, principes de base

- Port du casque recommandé.
- Port de vêtements clairs et d'éléments réfléchissants.
- Ne pas téléphoner en circulant.
- Rouler en file indienne lorsque vous êtes en groupe et de préférence sur les voies cyclables.
- Signaler avec le bras vos changements de direction.
- Avant de circuler, vérifier le bon état des éléments de sécurité : éclairage, freins, pneus...
- Respecter la signalisation routière.
- Faire attention aux autres usagers de la route.
- Circuler au centre de la chaussée si les autres véhicules ne peuvent vous doubler sans respecter la distance minimum de sécurité (un mètre en ville).
- Respecter la priorité à droite. Faire attention aux véhicules tournant à droite susceptibles de vous refuser la priorité.

Rester attentif !

Avec les autres véhicules, ne vous exposez pas. Cela signifie : respect des priorités et de la signalisation mais surtout, vigilance et attention. Ne longez pas de trop près les véhicules en stationnement, afin d'éviter les ouvertures intempestives de portières. **Ne tentez pas non plus de doubler par la droite un véhicule, en particulier un bus ou un poids lourd qui approche d'un carrefour.** En effet, leurs conducteurs peuvent bifurquer sans vous apercevoir à temps en raison de l'angle mort. Enfin, dans les petites rues étroites en sens unique, placez-vous au centre de la chaussée si les autres véhicules ne peuvent vous doubler sans respecter la distance minimum de sécurité. Cherchez toujours à croiser le regard des automobilistes qui vous entourent. **Si vous êtes automobiliste, motocycliste, conducteur de gros véhicules... respectez les vélos !**

Automobilistes, ne stationnez pas sur les voies cyclables même pour quelques instants car vous faites courir un risque aux cyclistes en les obligeant à déboîter. Motocyclistes, ne roulez pas sur les bandes cyclables et les voies de bus. Lorsque vous dépassez un cycliste, conservez une distance réglementaire d'un mètre et si la voie est trop étroite, ne tentez pas de forcer le passage mais attendez le prochain carrefour pour doubler avec un écart suffisant. **Pensez toujours à vérifier qu'un cycliste n'est pas à votre niveau avant de tourner, afin de tenir compte de l'angle mort de vision.**

Conseils d'Éric, chauffeur du SUBB

« Pour nous, conducteurs de bus, il va falloir être plus vigilants mais il faut aussi que les cyclistes le soient de leur côté aussi : par exemple, que les parents évitent d'en faire faire à de trop jeunes enfants qui ne maîtrisent pas leur véhicule. Ne pas oublier que le vélib' est interdit au moins de 14 ans (...) Les vélocyclistes doivent éviter de doubler par la droite même quand les bus sont arrêtés au feu rouge ! Enfin, les usagers doivent toujours se méfier de l'angle mort que nous subissons souvent, surtout lorsqu'il y a beaucoup de circulation dans les rues. Toujours rester prudent, c'est la règle de base, qui est valable aussi bien pour les conducteurs de véhicules que pour les cyclistes. »

Vélib' à Boulogne et dans la presse !

Le Parisien « Vélib' séduit de plus en plus de villes »
Le Parisien, 21 juillet 2007

« La Ville de Paris prête à discuter pour étendre Vélib' »
Le Parisien, 29 août 2007

Villes et Transports « Vélib' en banlieue début 2009 »
Villes et Transports, 3 septembre 2008

« Onze villes signent pour Vélib' »
Le Parisien, 16 septembre 2008

« Vélib' : Boulogne veut être la première en banlieue »
Le Parisien, 1er septembre 2008

Directmatin « Vélib. Boulogne-Billancourt lancera les travaux d'installation de 21 stations Vélib' le 12 janvier prochain »
DirectMatin, 22 décembre 2008

« Les stations Vélib' sortent de terre »
Le Parisien, 12 janvier 2009

« Vélib' : l'aménagement des stations commence. Onze villes du département, limitrophes avec Paris, seront équipées des célèbres vélos avant l'été. Boulogne-Billancourt sera la première servie »
Le Parisien, 12 janvier 2009

Les Echos « Les travaux d'extension de Vélib' autour de Paris commencent »
Les Echos, 12 janvier 2009

« Toutes les villes équipées avant l'été »
Le Parisien, 12 janvier 2009

« Boulogne attend ses Vélib' »
DirectMatin, 13 janvier 2009

métro « Les travaux des 181 premières stations Vélib' débutent aujourd'hui à Boulogne-Billancourt » *Métro,* 15 janvier 2009

20 minutes « Transports. Vélib' en route pour la banlieue »
20 minutes, 15 janvier 2009

Première Heure Île-de-France « Vélib'banlieue : c'est parti ! »
Première Heure Île-de-France, 16 janvier 2009

France Soir « Le Vélib'en banlieue »
France Soir, 16 janvier 2009

Obs « Vélib': début jeudi des travaux en banlieue »,
Nouvelobs.com, 16 janvier 2009

La Correspondance de la publicité « Le vélib' découvrira bientôt la banlieue »
La Correspondance de la Publicité, 19 janvier 2009

« Les premiers Vélib' ont débarqué en banlieue »
Le Parisien, 31 janvier 2009

« Boulogne découvre les premiers Vélib' »
Le Parisien, 1 février 2009

ELLE « Le Vélib' passe le périph »
Elle, 7 février 2009

« Les habitants de Boulogne apprivoisent les Vélib' »
Le Parisien, 2 février 2009

Vélib', mode d'emploi

Comment utiliser un Vélib ' ?

Attention : il faut d'abord être âgé de 14 ans ou plus, pas avant ! On peut prendre un vélo dans une station, le déposer dans une autre, Vélib' est un système de location en libre service très simple à utiliser et disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour prendre un vélo, rien de plus simple ! Il vous suffira de vous identifier sur la borne, d'accéder au menu, et de choisir votre vélo parmi ceux qui seront proposés à l'écran. Si vous êtes titulaire d'une Carte Vélib' 1 an, vous pourrez retirer un vélo directement sur le point d'attache. Une fois votre trajet terminé, il vous suffira de déposer le vélo dans n'importe quelle station Vélib'.

Comment s'abonner ? Il existe trois formules d'abonnement, à l'année, à la semaine ou à la journée.

Abonnement 1 an. Pour obtenir une carte Vélib 1 an, il vous suffit de renvoyer le formulaire d'abonnement accompagné des pièces demandées. Vous trouverez le formulaire sur le site web **velib.paris.fr**. Votre carte vous sera alors envoyée sous 15 jours. Vous pouvez aussi accéder à l'abonnement annuel Vélib' avec votre *Pass Navigo*. Il vous suffit également de remplir le formulaire d'abonnement en indiquant le numéro de votre *Pass*. Dans ce cas, une fois l'inscription validée, vous serez prévenu par courrier. La première formule propose un abonnement annuel de 29 €. Il permet de prendre un vélo directement à l'endroit de son stationnement. Cet abonnement vous donne droit à un nombre illimité de trajets pendant un an. Les 30 premières minutes de chaque trajet sont gratuites.

Abonnement courte durée. Si vous souhaitez utiliser Vélib' de façon occasionnelle, choisissez le ticket Vélib' 1 jour (1€) ou le ticket

Vélib' 7 jours (5 €). Vous y accédez en vous rendant sur une station Vélib', directement à la borne, muni de votre carte bancaire.
Comme pour l'abonnement annuel, vous pouvez choisir de coupler un ticket Vélib' 1 jour ou 7 jours à votre *Pass Navigo*, pour n'utiliser qu'une seule carte pour tous vos déplacements.

Les tarifs Dans tous les cas, la première demi-heure de chaque trajet Vélib' est gratuite ! Si vous effectuez un trajet supérieur à 30 minutes, le coût du service Vélib' sera débité de votre compte Vélib' 1 an ou de votre compte bancaire (ticket 1 jour ou 7 jours) selon la tarification ci-dessous.
Tarifs au-delà des 30 premières minutes
1er 1/2h supplémentaire : 1 €.
2e 1/2h supplémentaire : 2 €.
À partir de la 3e 1/2h : 4 € par demi-heure supplémentaire.
Le système Vélib' vise prioritairement les déplacements de courte durée, d'où la gratuité de la première demi-heure. Si dans le cadre de votre abonnement, vous effectuez un trajet de 25 minutes consécutives, vous n'avez rien à payer. Au-delà, si par exemple, votre trajet dure 50 minutes consécutives, vous payez 1 € au titre de la tranche supplémentaire. Ou bien, si votre trajet dure 1h15 minutes consécutives, vous payez 1 € au titre de la tranche de la première demi-heure supplémentaire et 2 € au titre de la deuxième demi-heure supplémentaire.

Banlieue : déploiement de Vélib', calendrier

En juillet dernier, le conseil d'État annulait un jugement du tribunal administratif qui s'opposait à l'extension du Vélib' aux villes limitrophes de Paris. Depuis, les fameux vélos gris ont donc été autorisés à passer le périphérique et à s'installer dans trente communes de la petite couronne, dont onze dans les Hauts-de-Seine, de Clichy au nord à Montrouge au sud.
Les villes ont toutes signé une convention avec la mairie de Paris qui finance l'installation et l'entretien des vélib' et récupère, en échange, les recettes des abonnements.
Même prix et même système que dans la capitale, au total, quatre-vingt-douze stations seront mises à la disposition des Alto-séquanais. Elles devront être implantées à moins d'1,5 kilomètre de la frontière avec Paris (condition à laquelle le conseil d'État a accepté l'extension). Certains quartiers jugés trop éloignés ne seront donc pas desservis. Dans des villes comme Suresnes et Saint-Cloud, le nombre de vélib' sera également limité à cause de la topographie et des nombreuses pentes.
La mise en place des stations Vélib' dans l'ensemble des communes va s'échelonner de fin février à fin mai environ.

Vélib, côté pratique

Comment se servir de l'antivol ? Un antivol est mis à votre disposition lorsque vous avez besoin de faire de très courts arrêts. Passez l'extrémité de votre antivol dans l'axe prévu à cet effet, et récupérez la clé que vous verrez sortir automatiquement. Pour déverrouiller l'antivol, placez la clé dans la serrure et laissez celle-ci rangée au même endroit. Si vous faites un plus long arrêt, il est conseillé de déposer son vélo à la station la plus proche. La borne d'accrochage est en effet plus sécurisée.

Peut-on prêter notre carte 1 an ou est-elle nominative ? La carte d'abonné est strictement personnelle et nominative, vous ne pouvez donc pas prêter votre carte.

La carte d'abonnement 1 an est t-elle renouvelée tous les ans ? Vous pouvez conserver votre carte Vélib' 1 an d'une année à l'autre. Il vous faudra néanmoins souscrire un nouvel abonnement Vélib' 1 an pour continuer à vous en servir. Un mois avant la date anniversaire de votre souscription, vous recevrez un courrier électronique du service Vélib' qui vous proposera de renouveler votre abonnement pour l'année suivante. Le crédit de votre compte Vélib' restera alors acquis.

Est-il possible de louer le vélo pour plusieurs jours ? Le vélo en libre-service a été conçu pour des trajets de courte durée. La durée maximale d'utilisation autorisée pour Vélib' est de 24 heures consécutives.

Est-il nécessaire d'être assuré ? Pour utiliser Vélib' vous devez être titulaire d'une assurance responsabilité civile. Votre assurance multirisque habitation suffit, elle couvre, en effet, les risques liés à la responsabilité civile lors d'un parcours à vélo.

Quelle est la différence entre Vélib' et votre vélo ? Le Vélib' est mixte et son ergonomie a été conçue pour s'adapter à une multitude de morphologies différentes. La hauteur de la selle est réglable pour s'adapter à la taille de chacun. Les matériaux et composants utilisés sont plus résistants et fiables que ceux utilisés sur un vélo classique afin de résister au mieux à une utilisation intensive. Ce sont les raisons pour lesquelles le Vélib' est légèrement plus lourd que les vélos du commerce. Il n'en reste pas moins qu'un Vélib' est maniable et très facile à conduire par tous.

Pouvez-vous louer un vélo avec votre carte Vélib' un an ou votre Pass Navigo avec un abonnement un an, sans avoir crédité votre compte ? Attention, les cartes d'abonnement 1 an ne

permettent plus de louer un vélo si vous avez au moins une fois dépassé les 30 minutes gratuites, sauf si le compte a bien été crédité. Pour pouvoir de nouveau louer un vélo, il est indispensable de se rendre à la borne, sur le Web ou de contacter le centre d'appel pour créditer son compte, muni de sa carte bancaire. Cette obligation ne concerne pas les abonnés courte durée (un jour et une semaine).

Je veux prendre un vélo en station et cela ne fonctionne pas. Certaines stations ne sont pas encore ouvertes bien que disposant de vélos. Elles sont en cours d'initialisation. Afin de bien identifier ces stations, les barrières de chantiers resteront en place jusqu'à l'ouverture effective de la station.

Que se passe-t-il si je ne peux pas déposer mon vélo à une station ? Vous souhaitez déposer votre vélo dans une station mais il n'y a plus de place disponible ? Vélib' vous offre 15 minutes gratuites supplémentaires pour vous rendre dans une autre station à proximité. Pour cela, il vous suffit de vous identifier à la borne de la station Vélib' où vous vous trouvez. Celle-ci vous indiquera les stations les plus proches, ainsi que leur capacité d'accueil.

Comment déverrouiller le vélo ? Lorsque vous louez un vélo, le système vous laisse une minute entre le choix du vélo à la borne et son déverrouillage. Rendez vous au point d'attache dès que vous avez terminé votre opération à la borne principale. Une fois devant le point d'attache, pressez quelques secondes le bouton qui se situe sous le point lumineux pour libérer votre vélo. Pour prendre le vélo, inutile de forcer le système, le vélo se débloque automatiquement.

Comment s'assurer que le vélo a été correctement raccroché ? Veillez à bien raccrocher le vélo à son point d'attache et attendez un court instant le signal sonore et le passage au vert du voyant lumineux pour vous en assurer.

Comment peut-on approvisionner sa carte Vélib' 1 an ? Une fois votre abonnement souscrit, si vous êtes titulaire d'une carte Vélib' vous devez approvisionner votre compte si vous pensez devoir dépasser les 30 premières minutes gratuites. Pour cela, vous avez accès à une boîte «mon compte» qui vous permet de recharger votre carte avant de vous rendre à une station. Vous pouvez également approvisionner votre compte Vélib' directement sur une borne, en suivant les instructions à l'écran. Dans ce cas, allez sur le menu « Abonnement Vélib' 1 an » et tapez le numéro inscrit sur votre carte.

De quelle façon la caution est-elle prélevée ? Quel que soit l'abonnement, le dépôt de garantie est de 150 € et sera encaissé uniquement si les conditions générales d'accès et d'utilisation n'ont pas été respectées. Vous devez notamment restituer votre vélo dans un délai de 24 h. Pour l'abonnement longue durée, vous effectuez votre dépôt de garantie en envoyant un chèque ou grâce à une autorisation de prélèvement valable 1 an. Pour la courte durée, il s'agit d'une pré-autorisation de prélèvement sur un compte bancaire.

Si je souscris un abonnement 1 an et que j'utilise le service plus d'une demi-heure pour l'un de mes trajets, comment payer mes consommations au-delà de la 1/2 heure de gratuité ? Pour payer vos consommations, c'est très simple : vous disposez d'un compte Vélib' que vous pouvez approvisionner par CB à la borne, par téléphone ou Internet, ou encore en envoyant un chèque à Vélib'. Les bornes acceptent également les cartes Moneo. Vous pouvez consulter votre compte Vélib' sur toutes les bornes, ou de chez vous, en vous rendant sur le site Internet **velib.paris.fr.** Lorsque vous rechargez votre compte Vélib', vous avez le choix entre constituer une réserve de 5, 10 ou 15 € qui couvre vos consommations futures, ou simplement créditer votre compte Vélib' pour qu'il soit égal à 0 €.

Est-il possible de louer plusieurs vélos avec une seule carte d'abonné ? La carte est nominative. Il est donc impossible de prêter cette carte à une autre personne. Si vous êtes en famille ou en groupe, chacun doit souscrire un abonnement longue durée ou courte durée. Un dépôt de garantie est ainsi nécessaire pour chaque abonnement.

Peut-on utiliser *Pass Navigo* pour louer un vélo Vélib' ? Vous avez la possibilité d'accéder au service Vélib' avec votre *Pass Navigo* que ce soit pour un abonnement de courte durée ou pour un abonnement 1 an. Il vous suffit de suivre les instructions lors de votre abonnement.

Vous avez un abonnement 1 jour ou 7 jours avec le *Pass Navigo* ? Une fois votre abonnement souscrit, vous devez retirer votre vélo directement à son point d'attache en passant votre *Pass Navigo* devant le voyant lumineux vert du point d'attache.

Comment se sert-on de la carte bancaire ? Lorsque vous insérez votre carte bancaire – attention – les instructions se lisent sur le petit écran, au-dessus de la zone d'insertion carte bancaire et pas sur l'écran principal de la borne.

Dans quels cas le dépôt de garantie n'est-il pas accepté ? Titulaires d'une carte Electron ou Maestro, vous devez disposer d'un solde suffisant sur votre compte (150 €) pour pouvoir louer un vélo.

Si quelqu'un trouve ou vole la carte d'abonnement, la personne peut-elle s'en servir ? En cas de perte ou de vol, adressez vous au plus vite à Vélib' en appelant au 01 30 79 79 30 pour que votre compte soit temporairement bloqué. Le service Vélib' vous enverra une nouvelle carte, qui vous sera facturée 5 €.

• **Plus d'informations : http://www.velib.paris.fr**

■ Sabine Dusch

Mémoire vive

Le vélo à Boulogne-Billancourt, rétro-pédalage

Si Boulogne-Billancourt est connue comme la ville des moteurs en raison des nombreuses usines d'aviation et d'automobile qui y étaient implantées, il est amusant de rappeler, avec l'arrivée de Vélib', toute l'importance qu'avait la bicyclette autrefois. Ce moyen de transport pratique, économique, tout en étant bénéfique pour la santé, a très tôt suscité l'engouement des Boulonnais qui n'ont jamais hésité à pédaler pour aller au travail ou partir en promenade hors de la ville. Rétropédalage !

△ Comme en 1968 (en haut) et 1976 (en bas) Boulogne-Billancourt accueille son grand prix cycliste.

Dès la fin du XIX[e] siècle, les vélos sont déjà assez nombreux à circuler dans la ville pour que le maire prenne, le 12 juin 1894, un arrêté afin de réglementer leur circulation :

« Les vélocipèdes circulant pendant le jour, sur la voie publique devront être pourvus de grelots suffisamment sonores pour annoncer d'assez loin leur approche. Ils seront éclairés, dès la chute du jour au moyen d'un fallot ou d'une lanterne à l'instar des voitures. Les vélocipèdes devront être en outre, pourvus d'une plaque indiquant le nom et le domicile des propriétaires ainsi qu'un numéro d'ordre si le propriétaire est loueur de vélocipèdes... En l'absence de respect de ces consignes les vélocipèdes seront saisis et envoyés à la fourrière. Les personnes faisant usage de vélocipèdes devront également s'abstenir de passer et de s'exercer sur les points qui pourront leur être interdits, suivant les nécessités de la circulation, par les agents chargés d'assurer la liberté et la sûreté de la voie publique.

Il est défendu de passer en vélocipède sur les trottoirs ainsi que sur les contre-allées des boulevards, et généralement sur toutes les parties des voies et promenades publiques exclusivement réservées aux piétons... ».

Le nombre de bicyclettes ne cesse d'augmenter dans la ville durant l'entre deux guerres comme le révèle, par exemple, le nombre de marchands de cycles installés à Boulogne-Billancourt qui passe de 10 en 1908 à 23 en 1930.

En 1942, 11 359 bicyclettes

Victor Cosson, coureur cycliste de Boulogne-Billancourt, classé troisième au Tour de France en 1938, rappelle l'importance du vélo dans l'entre deux guerres : « *la bicyclette faisait partie du quotidien. À Boulogne, à part les commerçants et les gens aisés, personne n'avait de voiture, tout le monde allait travailler à bicyclette. Il fallait voir à Billancourt l'entrée des usines Renault à l'heure de l'embauche. Des vélos partout, avec un parking de mille places qui leur était réservé, toujours plein.* »

Le recensement des bicyclettes établi en 1942 fait état de 11 359 bicyclettes à Boulogne-Billancourt. À cette date, 8 853 bicyclettes sont utilisées par leurs propriétaires pour aller au travail (dont 6 731 hommes, 2 051 dames et 71 tandems) tandis que 2 506 servent au tourisme (dont 1 256 hommes, 1 116 dames et 134 tandems). Après guerre, ce moyen de transport s'efface peu à peu devant la voiture et les transports en commun mais conserve auprès des Boulonnais tout son attrait sportif.

Boulogne-Billancourt, terre de champion

Est-ce parce que la première course cycliste a eu lieu à Saint-Cloud en 1868 ou en raison de la proximité du vélodrome du Parc des Princes, mais la ville s'est illustrée dans le domaine du cyclisme pendant de nombreuses années.

L'association cycliste de Boulogne-Billancourt, créée dès 1924, est à l'origine de la constitution de l'ACBB qui fête ce mois-ci ses 66 ans. Le cyclisme demeurera d'ailleurs, jusque dans les années 1980, la section phare de l'association avec 13 champions du monde entre 1930 et 1987 : Louis Gérardin (1930), Falk Hansen (1931), Roger Rioland (1946), Michel Rousseau (1956 à 1958), André Darrigade (1959), Jean Stablinski (1962), Michel Bechet (1963), Régis Ovion (1971), Michel Guttierrez (1974), Patrick Cluzaud (1974), Stephen Roche (1987) et de prestigieux membres comme par exemple Jacques Anquetil.

S'ajoutent à ce brillant palmarès dix médailles olympiques, 180 titres nationaux et 8 victoires au Tour de France.

Les utilisateurs de Vélib' pratiqueront donc un sport bien connu et apprécié des Boulonnais depuis ses origines.

■ Françoise Bédoussac
Chef du service des archives municipales

Lascaux, Picasso, Vilató
Une tribu d'artistes

Ami de Picasso, Juan Gris, Max Jacob, Raymond Queneau... Élie Lascaux est l'auteur d'une œuvre unique, loin des courants cubistes et surréalistes qui ont traversé son époque. Il habita la ville au temps des fameux Dimanches artistiques de Boulogne dans les années 20. Du 24 mars au 21 juin, le musée des Années 30 lui consacre une grande rétrospective. Son petit-fils, Xavier Vilató, témoigne.

△ Xavier Vilató, artiste, est aussi le petit-fils d'Élie Lascaux exposé au musées des Années 30.

« *Tiens, là c'est ma grand-mère, Berthe Godon, et ici, le peintre Juan Gris et Éric Satie. J'ai longtemps cru qu'Éric Satie faisait partie de ma famille.* » Xavier Vilató regarde en souriant les photos du 3e étage du musée des Années 30. Dans cette salle dédiée aux *Dimanches de Boulogne* qui témoignent de l'émulation artistique de l'entre-deux-guerres, il est chez lui. Pas un tableau, pas une sculpture qui ne lui évoque un artiste ami de sa famille, quand il ne s'agit pas d'Élie Lascaux lui-même, son grand-père. Sur les murs du musée, trois tableaux aux couleurs et aux formes douces, dont un peint à Boulogne-Billancourt, sont signés Lascaux. Ils décrivent un moment de la vie bien réelle et semblent en même temps aériens et poétiques. À l'image de l'artiste qui jamais ne se plia à un mouvement artistique bien qu'il fut l'ami des cubistes et des surréalistes. Dans les années 20, Élie Lascaux « monte » à Paris avec la ferme intention de vivre de sa peinture. À Montmartre, il fait la connaissance de Suzanne Valadon qui l'introduit dans le milieu artistique. Max Jacob ensuite, lui fait rencontrer le marchand d'art Daniel-Henry Kahnweiler, découvreur des cubistes et des scandaleuses *Demoiselles d'Avignon* de Picasso. Dans ce bouillonnant Paris de l'après-guerre, Max Jacob et Daniel-Henry Kahnweiler sont deux hommes-clefs qui vont faire se rencontrer les artistes et naître de multiples collaborations.

Tous les artistes se retrouvent à Boulogne

En 1921, Daniel-Henry Kahnweiler a ouvert la galerie d'art Simon à Paris, mais il choisit la quiétude de Boulogne pour y habiter avec son épouse Lucie. Leur maison du 12, rue de la Mairie – actuelle rue de l'Ancienne-Mairie –, devient vite un lieu d'émulation artistique et intellectuelle. Chaque fin de semaine le couple reçoit de nombreux amis peintres et écrivains pour des fêtes, de grands repas et de longs débats.

Ces « Dimanches de Boulogne » deviennent vite une institution. Ils rassembleront Élie Lascaux, qui en est l'un des piliers, Juan Gris, Fernand Léger, Pablo Picasso, Robert Desnos, Max Jacob, Éric Satie et bien d'autres encore. Les liens artistiques se resserrent, mais aussi familiaux. En 1925, Élie Lascaux épouse la belle-sœur de Daniel-Henry Kahnweiler, Berthe Godon dite Béro. Leur fille Germaine naît en 1928. Elle aura pour parrain le petit Paulo, fils de Pablo Picasso. Des années plus tard, Germaine épouse Javier Vilató, peintre et neveu de Picasso. Ils donneront naissance en 1958 à Xavier Vilató, artiste-peintre également. L'art décidément est un gène qui se transmet de génération en génération. « *Pour les gens, c'est quelque chose de sacralisé, il est au musée. Pour moi, l'art a toujours fait partie de mon quotidien* », témoigne Xavier, seul enfant de cette grande tribu. « *Dans le Lagarde et Michard que j'étudiais à l'école, il y avait un tableau de Picasso que je retrouvais chez mon oncle Daniel-Henry Kahnweiler. Tout mon entourage peignait et je pensais que la moitié du monde était peintre.* » Et puis son grand-père lui a fait un cadeau superbe. À sa naissance, Élie Lascaux entreprend pour son petit-fils une chronique en 800 dessins qui raconte son parcours, son époque. Nombre d'entre eux témoignent d'ailleurs des *Dimanches de Boulogne*.

Autoportrait d'Élie Lascaux

Picasso, fidèle collectionneur d'Élie Lascaux

Quand on est petit-fils d'Élie Lascaux et petit-neveu de Picasso, la filiation pourrait être lourde à porter, mais Xavier a pris le même parti que son grand-père : celui d'être lui-même. Picasso d'ailleurs, fidèle collectionneur d'Élie Lascaux, avait la phrase juste. « *Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'Élie peint toujours des Lascaux* », disait-il. Aujourd'hui, c'est Xavier qui reprend le flambeau. Peintre, lithographe, illustrateur de nombreux livres d'artistes, mais aussi réalisateur – son tout premier film *Ludique journée*, un cinéma à la Méliès avec peu de moyens et beaucoup d'imagination, devrait sortir au printemps –, trace son chemin sans oublier ce qu'il a reçu. Grâce à lui, le musée des Années 30 présente la toute première rétrospective jamais dédiée à Élie Lascaux. Tableaux, photos, dessins, objets prêtés par les familles Picasso et Vilató-Lascaux, le musée national d'Art moderne et les musées de Quimper, Nancy, Belfort et Limoges, témoigneront d'un artiste poétique et lunaire, émerveillé devant le monde.

■ Domitille de Veyrac

Exposition

Élie Lascaux (1888-1968), un enfant du paradis

Du 24 mars au 21 juin. Musée des Années 30 - 28, avenue André-Morizet. Du mardi au dimanche de 11h à 18h. Tarif : 4,50 €. Réduit : 3,50 €. Gratuit pour les moins de 16 ans et pour tous, le premier dimanche du mois. Lire aussi *BBsortir* pages 26-27.

Avec l'hôpital Ambroise-Paré, l'union fait la force

L'AP-HP crée un pôle hospitalier autour de l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne-Billancourt avec les hôpitaux Raymond-Poincaré de Garches et Sainte-Périne - Paris XVIe. Explications.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (AP-HP) s'est engagée en 2008 à rationaliser son organisation pour améliorer le circuit de prise en charge des patients et le rendre plus efficient.
Dans ce cadre, une refonte des 37 hôpitaux AP-HP en 13 groupes hospitaliers, a été décidée. Ainsi, l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne-Billancourt (spécialités urgences, cardiologie, cancérologie) s'alliera, d'ici 2012, avec l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches (spécialité : handicap) et l'hôpital Sainte-Périne - Paris 16e (spécialité : gériatrie). L'objectif d'un tel projet ? *« Bâtir une démarche médicale commune et complémentaire, proposer des filières de soins cohérentes et optimiser la gestion des moyens en mutualisant les secteurs logistiques,* explique Marie-Laure Loffredo, directrice de l'hôpital Ambroise-Paré. *La réforme vise à ce que chaque groupe hospitalier propose une offre de soins complète sur un territoire donné. La mise en place de ces groupes améliorera la réponse aux besoins de la population et développera des pôles de compétence autour de prises en charge spécialisées. »*
En janvier dernier, une première action de mutualisation de la restauration a vu le jour entre l'hôpital Ambroise-Paré et l'hôpital Raymond-Poincaré. Ambroise-Paré a ainsi vu doubler sa production et passer de 1 500 à 3 000 repas préparés et livrés par jour.

△ Entrée de l'hôpital Ambroise-Paré 9, avenue Charles-de-Gaulle.

Améliorer la sécurité des patients à Ambroise-Paré

Après le désenfumage des ailes B, voici venu le temps du désenfumage des six ailes D qui seront ainsi fermées pour une période de presque un an. Mais désenfumer, à quoi ça sert ? Contrairement à un feu à l'air libre lors duquel la fumée et la chaleur se diffusent dans l'atmosphère, lors d'un incendie dans un bâtiment, la fumée et la chaleur dégagées restent confinées à l'intérieur des locaux. Le désenfumage consiste à évacuer une partie des fumées produites par l'incendie en créant une hauteur d'air libre sous la couche de fumée afin d'éviter les risques d'intoxication et d'asphyxie. Les fumées sont aspirées dans un conduit vertical et rejetées à l'extérieur pour limiter la propagation de l'incendie, faciliter l'évacuation des occupants et permettre l'accès des locaux aux pompiers.

△ Chambre de l'aile B rénovée en 2007, lors de la première phase de désenfumage.

Améliorer le confort des chambres

Outre l'amélioration de la sécurité des patients, personnels et visiteurs, cette mise aux normes incendie a un autre objectif : augmenter le confort des installations. Ainsi, 48 douches et toilettes individuelles vont être rajoutées dans les chambres, huit chambres par étage vont être totalement rénovées (peintures, sols, sanitaires et douches individuels, nouveaux bandeaux de têtes de lits...). Et pour améliorer le confort des patients dans les chambres non rénovées, toute la zone sanitaire (douches, toilettes) au centre de l'aile D sera refaite à neuf, et une réponse aux besoins spécifiques des services de soins sera apportée (douches accessibles aux personnes à mobilité réduite, accès brancard pour les soins palliatifs...).
Enfin, tous les axes de circulation seront modernisés (changement des faux-plafonds, des éclairages, des peintures, des lisses de protection...) et les fluides médicaux seront mis en conformité pour la sécurité des patients. Ces travaux engendrent la fermeture de 96 lits (25 % de la totalité) dans l'hôpital. Heureusement, l'organisation mise en place avec l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches permet de limiter considérablement les effets de ces fermetures pour les patients.

■ M. K-D

Ambroise-Paré, très bien classé !
Le journal *l'Express* a rendu public en janvier dernier son classement des 71 CHR-CHU de France basé sur une grille de satisfaction définie par le ministère de la Santé allant de la classe A, qui distingue les meilleurs établissements, à la classe E, qui rassemble les moins bons.
L'hôpital Ambroise-Paré figure parmi les meilleurs établissements hospitaliers français (classe A) grâce, notamment, aux mesures de lutte contre les infections nosocomiales qu'il déploie. Au final, l'hôpital boulonnais se classe au 29e rang. Une performance qu'il doit à la qualité des soins qui y sont dispensés.

Jean-Pierre Épars

« Le sport est devenu une priorité pour la ville et cela ouvre de nouvelles perspectives pour le club »

À l'occasion de sa réélection au poste de Président général de l'ACBB, le plus célèbre club omnisports de France, Jean-Pierre Épars répond aux questions du *BBI*.

***BBI :* Depuis combien de temps êtes-vous Président général de l'ACBB ? Pourquoi vous êtes-vous représenté ?**
Jean-Pierre Épars : J'ai été réélu au début du mois de janvier pour un quatrième mandat, dont la durée est de quatre ans. Ma première élection à ce poste date de 1997. J'étais auparavant président de la section canoë-kayak, entre 1979 et 1997. Entre l'ACBB et moi, c'est une longue histoire. Je suis adhérent depuis 1959, j'avais 13 ans à l'époque... J'ai présenté ma candidature car, avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, beaucoup de choses ont changé pour le sport à Boulogne-Billancourt. J'avais envie de travailler avec eux. Le sport est devenu une priorité pour la ville et cela ouvre de nouvelles perspectives pour le club. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Député-Maire Pierre-Christophe Baguet, Pascal Louap, maire adjoint chargé des Sports et du quartier Silly Gallieni et Christine Lavarde, conseillère municipale déléguée à l'Animation sportive et à l'École des sports. Ils nous soutiennent et nous écoutent, c'est très motivant.

***BBI :* En quoi consistent vos fonctions ?**
Jean-Pierre Épars : L'ACBB est le plus grand club omnisport français. Il compte 30 sections chacune gérées par des bureaux de proximité. Toutes les informations remontent au siège social qui gère la vie de l'association. À la manière d'un chef d'orchestre, je préside le comité directeur et son bureau, qui compte 12 membres. C'est la seule entité juridique reconnue. Il s'agit de coordonner l'ensemble des sections, de suivre leurs activités, de s'occuper des 9 000 adhérents et d'intervenir sur le plan financier. Le bilan général est bon : le budget est stable, les adhésions et l'activité en hausse. L'ACBB se porte bien et cela doit continuer.

***BBI :* Quels sont vos projets pour l'ACBB ?**
Jean-Pierre Épars : Améliorer la qualité et la quantité des installations est une priorité. Les actions menées par la municipalité – restructuration du stade Le Gallo, transfert des terrains de tennis de ce stade sur la ZAC Seguin - Rives de Seine, acquisition du stade Marcel-Bec avec la communauté d'agglomération Arc de Seine et discussions en cours avec la ville de Paris pour prolonger la convention d'utilisation du stade du Saut-du-Loup – sont prometteuses. Cela va vraiment dans le bon sens. Nous avons eu d'excellents résultats en sport collectif en 2008 – en rugby, en handball, en judo... – ce qui est très encourageant. Et nous pensons déjà au Jeux Olympiques de Londres en 2012, ou nous souhaitons bien sûr que l'ACBB soit représentée ! Avant cela, il y aura des championnats nationaux et internationaux et nous mettrons tout en œuvre pour nous distinguer.

■ Propos recueillis par Anne-Laure Jardon

Trophée Michel Butet, le 4 avril à Paul Souriau
tournoi CM2 de handball

Du 20 au 27 mars, un tournoi de handball interscolaire va opposer plus de 500 écoliers de CM2 des écoles élémentaires boulonnaises (Point-du-Jour, Besançon, Glacière, Escudier, Billancourt, Silly, Denfert, Castéjà, J-B Clément...). Où ? Au gymnase Paul Souriau. En effet, en 2008, la plupart des élèves de CM1 ont été initiés au handball, qu'ils ont poursuivi cette année, avec un nouveau cycle consacré au handball. À l'issue de ces rencontres, les deux classes arrivées en finale auront la chance de participer le samedi 4 avril à une rencontre (de 18h à 19h45). Un challenge interscolaire initié par Guy-René Baroli, maire-adjoint aux Affaires scolaires. Et dédié à Michel Butet, excellent lanceur de javelot français, boulonnais et passionné, membre de l'équipe nationale du lancer de javelot. Il fut le premier lanceur à expérimenter une technique plongeante vers l'avant, puis, une fois sa carrière sportive terminée, il devient l'animateur président du Club de handball de l'ACBB dans lequel il s'impliquera durant de nombreuses années. D'où ce Trophée, qui sera pérennisée... Que les meilleurs gagnent !

Label de bronze
pour l'École de Handball-ACBB

La Fédération Française de handball vient d'accorder le label Bronze École de handball pour la saison 2008/2009, à l'Athlétic Club Boulogne-Billancourt. Une section ACBB-Handball actuellement dirigée par Jean-Pierre Cordier. *« Cette décision est la résultante du travail effectué par votre club au niveau des jeunes enfants, tant sur le plan des conditions d'accueil, de l'initiation au handball proposée par des entraîneurs compétents et qualifiés, que de la formation en vue d'affronter son futur statut de citoyen »,* explique Joël Delplanque, président de la Fédération Française de Handball. Un indéniable gage de qualité pour cette école boulonnaise.

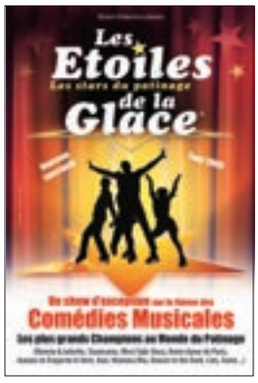

Le 18 mars à 20h30 à la patinoire de Boulogne-Billancourt. Points de vente : Fnac, Auchan, Géant, Carrefour, Leclerc, Cultura, Cora, Virgin, Scherzo, Offices de Tourisme et Patinoire (selon les villes)... Tél. : 0 892 350 205.
• **Réservation par téléphone et Internet, sans vous déplacer (envoi des billets à domicile) : www.battants.com**

Poney Club, il reste des places !

L'ouverture de nouveaux créneaux, permet au poney club de proposer encore quelques places dans les niveaux suivants : Galop 2 / Galop 1 / Débutants et cours de 3 à 5 ans (Baby).
• **Renseignements : acbb.poney@dbmail.com**

Sports

Lycée Jacques-Prévert
une association sportive qui bouge !

Volley, football, basket, handball... Voici un panorama non-exhaustif des nombreuses activités que l'Association sportive (AS) du lycée Jacques-Prévert propose aux 800 élèves que compte l'établissement. C'est au gymnase Paul-Bert, à l'heure du déjeuner ou le mercredi après-midi, qu'une équipe d'enseignants passionnés les entraînent pour les mener vers les plus hautes marches des podiums lors des championnats académiques. Pour le plaisir de jouer et de gagner ensemble !

« *Chaque année, en septembre, nous proposons aux élèves une liste d'activités qu'ils peuvent pratiquer dans le cadre de l'Association sportive (AS),* expliquent les trois professeurs, également enseignantes d'Éducation physique et sportive (EPS) au lycée. *Nous formons ensuite des groupes en fonction des demandes.* » De nombreuses propositions sont faites : badminton, tennis de table, natation, tennis, basket, football... Au final, le volley, le football, le basket, le handball et le futsall (football en salle) ont été plébiscités par les 50 lycéens inscrits cette année. « *Les inscriptions fluctuent, cette année nous sommes en hausse* », se réjouissent les professeurs, toutes trois sportives de haut niveau. *Cela fonctionne principalement grâce au bouche à oreilles.* » L'objectif de l'AS ? « *Les élèves sont là pour faire du sport, principalement de la compétition. L'AS leur permet de pratiquer facilement une activité sportive, elle est ouverte à tous, et le prix de 20 € pour une année est très abordable* », précise Philippe Bercot, proviseur du lycée et président de l'association. En effet, à l'AS, les professeurs ne se contentent pas uniquement de l'apprentissage d'un sport. Ils construisent un projet éducatif autour des valeurs prônées par la communauté sportive : convivialité, solidarité, esprit d'équipe, fair-play, engagement... Les élèves sont aussi invités à participer à la vie d'une association, ce qui crée des liens, favorise la cohésion et l'intégration des élèves. « *Le sport est aussi un excellent moyen pour les élèves en difficulté d'être valorisés au sein d'une activité qu'ils auront choisie* », ajoutent les professeurs Denise Brial, Morgane Cadiou et Irène Guidotti, toutes trois aussi impliquées que disponibles au sein de l'association.

En haut du podium !

Le lycée Jacques-Prévert, situé dans la rue de Billancourt, compte 800 lycéens, 40 étudiants en BTS audiovisuel et multimédia, une classe préparatoire scientifique et une équipe pédagogique de 110 enseignants. Son AS – subventionnée par la ville – a été crée en 1968, parallèlement à l'ouverture du lycée. « *Les élèves ont deux heures d'EPS chaque semaine,* expliquent les professeurs. *Avec l'AS, ils sortent du cadre scolaire pour leurs loisirs ou pour participer à des compétitions.* » Organisés par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), ces championnats permettent aux lycéens de se mesurer entre eux, et ce dans toute la France. Et les résultats sont plus que satisfaisants ! Au mois de janvier, les équipes de futsall et de handball sont devenues championnes du département pour l'année 2009, l'équipe de volley s'est qualifiée pour participer à la demi-finale du championnat interdistrict qui aura lieu mi-mars. Et, en 2007, l'équipe de basket était championne de l'académie de Versailles, ce qui leur avait permis de se qualifier pour les championnats de France ou ils avaient fini à la seizième place. Et les projets ne manquent pas. « *L'année prochaine, nous envisageons d'organiser des cours d'escalade et pourquoi pas de kayak, sur la base nautique de l'île de Monsieur. Nous souhaitons développer les activités de plein air et préparons actuellement une sortie accrobranche* », concluent les professeurs. À l'association sportive du lycée Jacques-Prévert, les idées et l'énergie fusent !

■ Anne-Laure Jardon

Jérémie et Christos, 15 ans, en classe de seconde

« Nous avions entendu parler de l'AS au collège et nous nous étions déjà inscrits l'année dernière. Le sport est notre hobby principal et nous voulions participer à des compétitions, c'est pour cela que nous faisons partie de l'équipe de volley. Nous faisons aussi du football et du basket, en simples amateurs. Notre objectif ? Gagner des matchs – pour le plaisir de la victoire ! – et parce que cela nous permet aussi de nous qualifier dans des championnats où nous sommes fiers de représenter notre lycée... Nous continuerons certainement à jouer jusqu'en Terminale ! » Et même après pour Jérémie qui envisage de devenir professeur d'EPS...

L'avis de **Pascal Louap,** maire adjoint chargé des Sports et du quartier Silly-Gallieni

***BBI :* En quoi cette démarche – qui allie sport et éducation – vous paraît-elle intéressante ?**
Pascal Louap : Cette démarche est intéressante de plusieurs points de vue. C'est un moyen intelligent de dépasser le cadre strictement scolaire du sport en le prolongeant vers les loisirs et la compétition dans un esprit de saine émulation sportive, notamment avec d'autres établissements dans toute la France. D'autre part, elle permet l'enrichissement individuel et collectif par l'apprentissage de la citoyenneté et des responsabilités au sein d'une structure associative. Enfin, il convient de rappeler que cette démarche est rendue possible grâce à la mobilisation de professeurs qui savent prendre en compte les aspirations des élèves et susciter le volontariat, à travers un projet éducatif valorisant les valeurs sportives : esprit d'équipe, solidarité et dépassement de soi. À Boulogne-Billancourt, nous comptons plusieurs associations sportives dans différents établissements scolaires qui réalisent un travail remarquable. C'est un atout pour nos élèves !

***BBI :* Et, plus particulièrement, que pensez-vous de celle du lycée Jacques-Prévert ?**
P.L. : Malgré les travaux de rénovation qui durent depuis de nombreuses années, l'attractivité et les bons résultats sportifs obtenus témoignent du dynamisme et de la vitalité du lycée Jacques-Prévert. Plus encore, elles témoignent de l'engagement des enseignants d'EPS et de la motivation des élèves attirés par des disciplines variées, choisies par eux, et grâce auxquelles chacun peut s'exprimer selon ses aspirations et ses aptitudes. Je félicite les enseignants et les élèves concernés. La municipalité les encourage à poursuivre. Je vois déjà que cette équipe remarquable, a encore plein d'idées et de projets. Bravo !

L'AS du lycée Jacques-Prévert en vidéo !
Depuis la rentrée 2008, trois jeunes reporters inscrits à l'AS réalisent – lors d'un atelier vidéo – des clips pour présenter toutes les activités de l'association. Les vidéos seront projetées en fin d'année au lycée. Des films de groupes de reporters d'images appartenant à d'autres AS des Hauts-de-Seine sont disponibles sur **www.unss92.ac-versailles.fr**
À visionner en ligne !